

Monsieur Gérald LOMBARDO
Maire du Rouret
Allée des Anciens Combattants
06650 LE ROURET

Nice, le **16 JUIL. 2019**

Objet : Arrêt du PLU du Rouret

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu nous associer à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de votre commune et nous vous en remercions.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur émet un avis favorable accompagné de quelques recommandations sur le nouvel arrêt du projet de PLU.

Tout d'abord, nous tenons à vous remercier pour la prise en compte de plusieurs de nos suggestions lors des différentes étapes de cette procédure. Nous nous permettons de réinsister sur deux remarques qui nous semblent essentielles.

Concernant le règlement de la zone UEm, il est imposé aux nouvelles surfaces d'activités créées d'être assorties de la création de logements. Nous vous recommandons de supprimer cette disposition de l'article Ue.2 « occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières » pour les activités industrielles et artisanales qui ne sont pas toujours compatibles avec la présence d'habitation dans le même bâtiment.

Nous avons bien noté votre objectif de conforter l'offre commerciale de centre-ville. Cette volonté est traduite dans les orientations du PADD et dans l'OAP cœur de village notamment par l'instauration de linéaires de vitalité économique en zone UA. Nous partageons l'ensemble de ces dispositions règlementaires.

Pour atteindre vos ambitions, il nous paraît intéressant de limiter les possibilités d'implantation du commerce en diffus notamment au sein de la zone UEm.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Président,



Jean-Pierre SAVARINO

DIRECTION APPUI DES ENTREPRISES ET TERRITOIRES
Dossier suivi par Sylvie TOPOR & Quentin VIANNES
Email : sylvie.topor@cote-azur.cci.fr - Tél. 04 93 13 75 22
Email : quentin.viannes@cote-azur.cci.fr - Tél. 04 93 13 73 46
Réf. n° 19210-8554R